

Élan de curiosité pour la mutuelle communale

Elliant - 22 Octobre



La réunion publique de jeudi dernier a connu une forte affluence. |

Comme Audierne, Elliant est une commune pionnière en matière de mutuelle communale dans le Finistère. Explications sur la démarche et le fonctionnement.

Pourquoi ? Comment ?

Qu'est-ce qu'Actionom ?

Actionom est une association d'assurés créée il y a 2 ans pour permettre à tout le monde d'avoir une couverture santé correcte, y compris aux non-salariés (retraités, chômeurs, indépendants, etc.). L'association a négocié avec 3 compagnies (Miel, Pavillon prévoyance et Smatis) pour que les administrés bénéficient de tarifs de groupe.

Comment travaille-t-elle avec la mairie ?

Par la signature de la convention, le CCAS est seulement un intermédiaire entre Actiom et les administrés. La seule charge qui lui incombe est de promouvoir ces contrats et de mettre un bureau à disposition pour les permanences. La commune n'aura aucun regard sur les contrats passés. **« Cela va permettre aux personnes qui n'avaient pas de complémentaire santé jusqu'à maintenant de pouvoir en bénéficier à des tarifs très abordables ».**

Pourquoi la mairie a-t-elle entamé une telle démarche ?

« Il s'agissait de répondre à une forte demande de la population de bénéficier d'une mutuelle communale car au 1er janvier 2016, les entreprises privées devront fournir à tous leurs salariés une assurance complémentaire santé. Les personnes non-salariées n'auront pas de tarif de groupe » explique Pascale Pichon, 1re adjointe en charge des affaires sociales et du CCAS. Les compagnies n'exigent ni questionnaire de santé ni limite d'âge pour souscrire. **« Plusieurs offres sont proposées et il convient de bien étudier chaque situation pour voir si cela est intéressant »** détaille Laurent Piot, d'Actiom. Une offre de ces 3 compagnies d'assurance complémentaire santé est réservée à l'Aide complémentaire santé proposée par la Sécurité sociale (qui verse une aide pour bénéficier d'une complémentaire santé en fonction du niveau de ressources) et plusieurs sont destinées aux familles.

Comment faire si on est intéressé ?

Il faut venir récupérer un dossier d'inscription en mairie. On peut ensuite téléphoner, se renseigner par Internet ou se rendre aux permanences d'Actiom. Toutes les offres éligibles à la loi Madelin sont à étudier (loi qui permet aux travailleurs non-salariés de souscrire une complémentaire santé selon des conditions préférentielles). **« La seule condition pour bénéficier de ces tarifs : habiter la commune qui a signé la convention »** Actiom et les communes ne démarchent pas, ce sont vraiment les habitants qui doivent en faire la demande. **« En fonction des situations, les tarifs peuvent varier du simple au double ».**

Samedi 24 octobre, nouvelle permanence à l'Ehpad, uniquement sur rendez-vous. S'adresser à la maire au 02 98 10 91 11